



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manifestation du Comité du 9-Mai

Question au Gouvernement n° 662

Texte de la question

MANIFESTATION DU COMITÉ DU 9-MAI

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Céline Hervieu.

**Mme Céline Hervieu** . Le 8 mai, nous célébrions les 80 ans de la victoire des Alliés contre le nazisme. Deux jours après, des néonazis défilaient en plein Paris.

**Un député du groupe SOC** . Quelle honte !

**Mme Céline Hervieu** . Slogans racistes, visages dissimulés, cagoulés, tatouages nazis ornés de croix gammées, tambours à flammes rouges rappelant ceux des jeunesses hitlériennes : beaucoup de nos compatriotes, abasourdis, ont éprouvé un sentiment de colère, et même de dégoût, face à ce spectacle indigne.

Parmi ces manifestants figuraient Marc de Cacqueray-Valménier, ancien du GUD, Raphaël Ayma, ancien assistant parlementaire du RN, et Axel Loustau, un proche de Marine Le Pen. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*)

Les pouvoirs publics ont tenté en vain d'interdire ce rassemblement. Monsieur le ministre de l'intérieur, cette manifestation n'aurait jamais dû avoir lieu. Le préfet de police aurait dû faire appel de la décision de justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP, EcoS et GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*) La police aurait dû intervenir pour ne pas laisser défiler des hommes au visage masqué.

**Une députée du groupe LFI-NFP** . On vous entend moins, en face !

**Mme Céline Hervieu** . Dimanche, en campagne pour la présidence de votre parti, vous expliquiez que vous réserviez vos coups à vos adversaires – la gauche. Vous n'avez pas dit un seul mot sur ces manifestations à Paris. Il n'y a pas eu la moindre réaction de votre part, ni de celle du gouvernement ! (*Mêmes mouvements.*)

Vous qui êtes toujours prompt à dénoncer les accès de violence de l'extrême gauche, vous qui faites de l'insécurité votre fonds de commerce électoral, allez-vous prendre la mesure de la menace que représente la montée de l'extrême droite dans le pays ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Allez-vous prononcer la dissolution du Comité du 9-Mai ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP, EcoS et GDR, sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.*) Allez-vous, comme le proposent les socialistes, notamment Arthur Delaporte, interdire tous les symboles de haine qui renvoient de manière établie à une idéologie fasciste ? La seule présence de ces symboles dans nos villes devrait être considérée comme un trouble à l'ordre public.

Il y a quelques semaines, des manifestants chantaient : « Paris est nazi ! » Non, Paris est antifasciste ! La France est antifasciste, notre République est antifasciste : il serait temps que le gouvernement le soit aussi ! *(Les députés des groupes SOC, EPR, LFI-NFP, EcoS, LIOT et GDR ainsi que plusieurs députés des groupes RN et HOR se lèvent et applaudissent. - Mme Justine Gruet se lève et applaudit également. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.)*

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

**M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur** . Le 8 mai, nous avons tous célébré la paix et la liberté. J'étais moi-même dans la petite commune qui a vu naître Jean de Lattre de Tassigny, en Vendée, lequel a signé pour la France l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945. *(Mme Justine Gruet applaudit.)*

Je n'ai pas l'indignation sélective.

**Plusieurs députés des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS** . Si !

**M. Bruno Retailleau, ministre d'État** . Nous avons enclenché la procédure pour dissoudre un groupe d'ultradroite, Lyon Populaire, ainsi que d'autres groupes, d'ultragauche, comme La Jeune Garde. *(Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS et GDR.)* Pas de géométrie variable ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN, DR, HOR et UDR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Le week-end dernier, avec le préfet de police de Paris, nous étions convenus que ce dernier prenne trois arrêtés d'interdiction à l'encontre de trois manifestations : un défilé d'ultradroite, un contre-défilé d'ultragauche et un village antifasciste devant le Panthéon. *(Exclamations prolongées sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

**M. Alexis Corbière** . C'est la même chose, le fascisme et l'antifascisme ?

**Mme Sophie Taillé-Polian** . Fascistes, antifascistes : on ne sait plus trop...

**M. Bruno Retailleau, ministre d'État** . Le juge administratif a confirmé l'interdiction de la contre-manifestation d'ultragauche. Cette décision n'a été prise ni par le ministre de l'intérieur, ni par le préfet de police, mais par la justice administrative – je le répète pour vous qui êtes si attachés, comme nous tous, à la règle de droit.

**M. Alexis Corbière** . Et vous, vous n'êtes pas antifasciste ?

**M. Bruno Retailleau, ministre d'État** . Nous avons mobilisé de nombreux membres des forces de l'ordre pour encadrer ces manifestations. Elles l'ont été : les forces de l'ordre ont procédé à de multiples interpellations. Conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, nous avons signalé plusieurs individus, notamment certaines personnes faisant partie du service d'ordre du défilé d'ultradroite, qui ont défilé visage masqué, cagoulé – c'est un délit. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

Depuis, nous avons visionné les vidéos et nous avons procédé à un nouveau signalement au titre de l'article 40 pour des gestes et des symboles qui, à notre avis, tombent sous le coup de la loi de la République... *(Mme la présidente coupe le micro de M. le ministre, dont le temps de parole est écoulé. – Quelques députés du groupe DR applaudissent ce dernier.)*

## Données clés

**Auteur** : [Mme Céline Hervieu](#)

**Circonscription** : Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 662

**Rubrique** : Discriminations

**Ministère interrogé** : Intérieur  
**Ministère attributaire** : Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 2025